

Assignation de Direct Energie

FO seul et contre TOUS

FO Énergie et Mines a assigné Direct Energie en justice pour que la règle commune de notre secteur soit appliquée au personnel de cette société : le Statut du Personnel des Industries Électriques et Gazières.

FO A PRIS SEUL SES RESPONSABILITÉS...

Dès la déréglementation du marché de l'Énergie, et plus récemment lors de la loi de transition énergétique, nous n'avons pas cessé d'interpeller les pouvoirs publics sur la pratique déloyale des nouveaux opérateurs qui consiste à ne pas appliquer le Statut des IEG en violation de la loi.

... CONTRE TOUS !

Nous déplorons avoir été **confrontés à la passivité des pouvoirs publics** sur ce sujet.

Nous faisons le **même constat sur la posture des employeurs de la Branche** qui, en la matière, ne s'en formalisent pas.

D'autant plus que nos employeurs sont des plus motivés pour nous expliquer tous les efforts que les agents devront faire, du fait de ces nouveaux opérateurs...

Leur passivité sur ce sujet ne serait-elle pas stratégique, avec pour objectif de « **justifier** » la **réduction de la masse salariale** ?

Car une entreprise attaquée par des concurrents n'appliquant pas les mêmes règles réagirait probablement vivement...

Nous avons été également surpris par le positionnement dans la presse (Miroir Social 28 sept 2016), de la CGT Energie, qui par la voix de Laurent LANGLARD, indique « *comprendre cette assignation sans s'y associer directement.* »... L'enjeu social, selon la CGT Energie, est que « *les salariés de Direct Energie sont un peu mieux rémunérés, mais ne bénéficient pas de la CCAS. Rémunération immédiate contre l'accès aux œuvres sociales : lequel d'entre eux va s'en plaindre ?* »

FO Énergie et Mines ne partage pas cette vision étreiquée et minimaliste ramenant notre Statut à la rémunération et à la CCAS. **Notre Statut, contrairement à la convention collective appliquée à Direct Energie, couvre beaucoup plus que ces deux domaines, à commencer par le tarif agent et le régime de retraite !**

Le 19 septembre 2016, les salariés de Direct Energie ont d'ailleurs fort bien accueilli les informations que nous leur avons distribuées devant le siège social...

Le dumping social ne doit pas se développer et NOTAMMENT dans les Industries Électriques et Gazières !

Ne rien faire cautionnerait la casse de l'entreprise et les suppressions d'emplois qui y sont liées !

FO a pris ses responsabilités et entend continuer à le faire, fidèle à ses valeurs !